

Cadre pour l'efficacité des écoles : un processus collectif d'amélioration continue de l'efficacité des écoles élémentaires de l'Ontario

Le Cadre a été élaboré pour aider les conseils et les écoles à maintenir une culture d'amélioration continue. Les écoles sélectionnées participeront au processus d'examen des conseils qui inclut des visites aux écoles ainsi qu'une rétroaction orale et écrite.

Processus d'examen des conseils Version abrégée



La structure du processus d'examen du conseil aide les écoles à identifier les points forts et les domaines qui méritent une attention particulière afin d'assurer une amélioration continue de l'apprentissage des élèves. L'équipe d'examen du conseil utilise le Cadre pour l'efficacité des écoles afin de recueillir les preuves qui serviront à orienter le plan d'amélioration.

Le processus d'examen du conseil compte sept phases.

1. Phase 1: Rencontre préparatoire

La première phase consiste en une rencontre préparatoire pour examiner les données, les plans et les progrès découlant du processus d'autoévaluation de l'école, ainsi que les preuves que l'école a préparées afin de les communiquer à l'équipe d'examen du conseil. L'équipe d'examen du conseil, en consultation avec l'équipe d'amélioration de l'école, discutera des effets des stratégies de mise en œuvre adoptées par le personnel que l'on a pu constater jusqu'alors.

2. Phase 2 : Déterminer la portée du processus d'examen du conseil

Au cours de la deuxième phase, l'équipe d'examen du conseil utilise l'autoévaluation remplie par l'école au moyen du Cadre pour l'efficacité des écoles pour déterminer la portée du processus d'examen du conseil et pour préciser les domaines sur lesquels il y a lieu d'axer l'examen diagnostique de l'apprentissage des élèves.

3. Phase 3 : Les visites

La troisième phase se fait en deux étapes. Dans la première étape, l'équipe d'examen du conseil doit procéder à un examen diagnostique de l'apprentissage des élèves afin d'observer et de recueillir les données qu'analyseront les membres de l'équipe.

Dans la deuxième étape de la phase 3, l'équipe d'examen du conseil se réunit pour discuter et regrouper ses observations, et pour préparer les principales conclusions, questions et recommandations qui seront transmises à l'école.

4. Phase 4 : Compte rendu au personnel

La quatrième phase consiste à communiquer les conclusions de l'examen au personnel, d'abord sous forme d'observations orales et plus tard sous forme de rapport écrit, afin d'appuyer la planification au sein de l'école et la mise en œuvre des stratégies d'amélioration. Il incombe à la présidence de l'équipe d'examen du conseil de communiquer au personnel les observations de l'équipe. Un membre de l'équipe d'examen du conseil pourrait être désigné pour consigner les observations ainsi que les questions du personnel et les discussions afin de les inclure dans le rapport écrit.

Le rapport sommaire fait par écrit devrait donner une idée claire de l'éventail des preuves en appui aux indicateurs énoncés dans le Cadre pour l'efficacité des écoles.

Un exemplaire du rapport sommaire doit être déposé par la présidence de l'équipe d'examen du conseil auprès de la présidence du comité directeur de l'examen du conseil et auprès du SLN pour guider la planification future au niveau du district et de la province.

5. Phase 5 : Mieux cibler l'intervention

Au cours de la cinquième phase, la direction et le personnel de l'école analyse l'effet des observations reçues dans le but de mieux cibler leur intervention, d'orienter l'accroissement des capacités, et d'élaborer des mesures qui seront intégrées au cycle continu d'amélioration de l'école.

6. Phase 6 : Rôle de la surintendance des écoles

Les leaders pour l'efficacité des écoles assument la direction de l'élaboration du plan et du processus du conseil ; il faut cependant souligner que toutes les surintendances au sein du conseil partagent avec les écoles la responsabilité de l'amélioration du rendement des élèves.

La sixième phase consiste à définir la collaboration continue entre la présidence de l'équipe d'examen du conseil ou la surintendance des écoles, d'une part, et le personnel de l'école, d'autre part, dans la mise en œuvre du plan d'amélioration de l'école et la surveillance du rendement des élèves.

7. Phase 7 : Examen du processus

Au cours de la septième phase, on analyse les résultats du processus d'examen du conseil. Le comité directeur de l'examen du conseil et les membres présidant les équipes d'examen du conseil étudient les commentaires et questions, ainsi que les recommandations formulées par l'équipe d'examen du conseil.